

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le cinq octobre deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28/09/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Sandra DERMIGNY, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY, Anne SERVE, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 086 : TAXE D'HABITATION – ABATTEMENTS – COMPLEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code Général des Impôts

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a pris une délibération, lors de sa séance du 14 septembre 2010, précisant les modalités d'abattements de taxe d'habitation sur applicables sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat.

Monsieur le Président expose que les services de la Trésorerie Générale de la Haute-Vienne ont demandé à la Communauté de Communes de Noblat de compléter la délibération 2010 – 078 relative l'institution d'abattements pour la taxe d'habitation. En effet, il est nécessaire que le Conseil Communautaire fixe le taux de l'abattement général à la base et de l'abattement spécial à la base.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
21 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Fixe les taux d'abattement général à la base à 0 %,

Fixe les taux d'abattement spécial à la base à 0 %

Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

COMPLETE LA DELIBERATION 2010 – 078 « TAXE D'HABITATION – ABATTEMENT »

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 06 octobre 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 7/10/2010

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Taxe d'habitation-abattements-compléments

Date de transmission de l'acte : 07/10/2010

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/10/2010

Numéro de l'acte : 2010-086 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20101005-2010-086-DE

Date de décision : 05/10/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité